**Compte rendu de la réunion préfecture lundi 27 mai 2019**

Présents : Préfecture : M. LABORIE (SG), Mme FAUCHEUX, Mme ROQUEFEUIL, stagiaire ENA,

Circuit : SIRGUE, RAYMONDIS,

Mairie ALBI : juriste mairie ALBI,

ARS : Mme REILLES,

Mairie LE SEQUESTRE : G. POUJADE, JC BALARDY,

CRAAC : C. HOULES, BERARDI, J. MORERA,

ARAS : F. CARON, G. HERNANDEZ, M. RICARD

Mme MEHU (Polyexpert)

Le Secrétaire Général a fait un exposé liminaire précisant la nature de la réunion : instance de dialogue afin de parvenir à trouver des solutions permettant que le CSP soit respecté. Il précise que le rapport de la CNECV demande des indications sur la sécurité dans le circuit ainsi que la tranquillité publique. Il rappelle que la décision du Conseil d’État du 7/12/18 précise l’application du code de la santé.

Mme MEHU a présenté les mesures effectuées entre le 25 mars et le 28 avril.

Point 2 (Les Marranes) : nombreux jours sont en dépassement d’émergence. Le niveau résiduel sera évalué plusieurs fois dans l’année. Il est mesuré à 49 DbA, au point 2 et 52 DbA au point 3 (mairie)

Point 3 (Mairie) : beaucoup moins d’émergence. Périodes en émergence non nécessairement corrélables avec le circuit. Manifestement des bruits parasites n’ont pas permis de mesurer parfaitement l’impact du circuit.

Face à nos observations, le SG a reconnu que le point 2 démontrait un dépassement d’émergence et que ces mesures devaient être prises en compte.

Nous avons exprimé notre étonnement que les mesures n’ait pas été communiquées au maire du SEQUESTRE.

RAYMONDIS a dit qu’il les avait aujourd’hui…Il pensait qu’en les transmettant à la préfecture il avait rempli ses obligations.

Le SG lui a dit que c’était à lui de les transmettre et pas à la préfecture. Que les prochains devraient être transmis au maire avant le 15 juin.

SIRGUE a été invité à exposer les mesures qu’il prévoyait pour respecter le CSP.

Il a indiqué les mesures déjà prises : *flotte de voitures électriques, Pots d’échappements réduits de 5 DbA, dépôt de terre, projets de bornes de recharge rapide, merlon, bâtiments photovoltaïques avec bardages à la place des bâtiments (anciens services des Mines), élargissement de la piste virage Zapata (qui devrait réduire le bruit).*

Il lui a été fait remarquer que les mesures prises n’avaient eu aucun effet, que les projets ne semblent pas être de nature à en avoir davantage et que depuis 4 ans on nous dit que des réalisations de ce type seront réalisées.

La mauvaise foi de SIRGUE a été dénoncée et démontrée par sa demande de ré-homologation qui consiste à obtenir plus de bruit, plus longtemps, et encore plus souvent.

La discussion a été assez vive parfois, Les riverains sont excédés par la situation actuelle qui montre que SIRGUE ne fait aucun effort et n’envisage manifestement pas d’appliquer le Code de la Santé Publique et revendique une exploitation encore plus bruyante.

SIRGUE a voulu relativiser les nuisances du circuit en affirmant qu’aujourd’hui depuis son bureau au bord de la piste il n’entendait rien.

Diverses propositions ont été formulées par les riverains :

Fermeture du circuit
Arrêt des activités les plus bruyantes (DRIFT)
Arrêt des activités le temps que des solutions soient trouvées
Respect immédiat du CSP, etc.

Mme REILLES, a ensuite abondé dans notre sens en suggérant que les activités constatées comme les plus dérangeantes soient suspendues. Elle a précisé qu’il est inutile de prendre des mesures qui n’auront aucun effet sur le bruit. Le tableau présenté par Polyexpert est un outil intéressant concernant la mesure des nuisances.

GP a indiqué qu’il demandera que le point 3 soit changé de place. Une première conclusion a été formulée par le SG :

* Le circuit veut bien chercher des solutions (ce n’est pas évident, mais il fait au moins mine de le croire)
* Polyexpert va affiner ses analyses, au fur et à mesure et à mesure des constats
* Les travaux envisagés devront faire l’objet d’un examen sur l’efficacité de ceux-ci
* Une modélisation devra être réalisée par le bureau d’étude afin de déterminer la propagation du bruit aux alentours.

Les riverains ont rappelé que le CSP s’appliquait depuis août 2017 et que depuis le bruit n’avait pas diminué bien au contraire.

Le SG a fait référence à la décision du Conseil d’Etat qui a permis de lever le doute sur l’applicabilité du CSP.

Il a reconnu que les nombreuses plaintes et coups de fil à la préfecture ont en partie conduit le préfet à prendre un arrêté

Dans le même temps la procédure de ré-homologation est engagée. Le préfet étudiera les propositions du circuit au vu de la réglementation et des préconisations de la CNECV (CHARDON).

Bien que l’homologation et CSP se situent dans des registres différents, le préfet sera attentif à nos observations. Le SG a évoqué la possibilité pour lui d’appliquer si nécessaire (si le bruit persiste) l’article L178 du code de l’environnement qui, après mises en demeure, peut conduire à la suspension, voire la fermeture du circuit.

Il a insisté à plusieurs reprises sur la graduation qui devait s’appliquer. Les sanctions doivent également être graduées, progressives. Le Préfet doit recueillir d’abord les mesures qui sont envisagées par l’exploitant. Le pouvoir de police est à graduer.

À la fin il a été demandé à SIRGUE s’il reconnaissait que le CSP s’appliquait. Il a répondu que partout ailleurs il ne s’applique pas mais puisqu’on lui disait de l’appliquer…

RAYMONDIS (Directeur du circuit) de son côté a dit que jusqu’à présent on ne lui avait pas demandé de l’appliquer (rires dans la salle).

Le SG a été pris à témoin de la mauvaise foi et mauvaise volonté des gestionnaires en s’interrogeant sur un Etat de droit qui accepte que le circuit soit une zone de non droit.

Notre sentiment :

1)      Le SG qui manifestement fait comme s’il croyait que le circuit veut aller dans le sens de la réglementation était assez souvent mal à l’aise car les propos de SIRGUE démentaient cette posture.

2)      SIRGUE est apparu dos au mur tout en étant incapable de proposer quoi que ce soit, malgré les demandes qui lui étaient faites.

3)      POLYEXPERT est chargé de faire des études pour tenter de trouver des solutions à un problème qui en l’état paraît insoluble.

4)      Le SG bien embarrassé botte en touche en renvoyant les solutions aux études de POLYEXPERT, aux propositions qui restent à formuler de la part de SIRGUE et au contenu de l’arrêté d’homologation. Toutefois, à la différence du mois de septembre, il a déclaré que si SIRGUE ne réduisait pas le bruit dans les limites du CSP, des sanctions « pourraient » être prises (petit progrès).